

Cahier de doléances du Tiers État d'Oberleicken (Moselle)

Les doléances les plus affligeantes des sujets de Sa Majesté, prises en délibération dans la communauté d'Oberleicken, le 8 mars 1789, dont nous avons chargé notre député, élu cejourd'hui unanimement, pour les communiquer à l'assemblée des trois ordres qui se tiendra le 11 de ce mois à Bouzonville, sont ¹ suivantes :

Les plus fortes doléances sont que les prix des sels excèdent les deux tiers plus cher que ceux qui se vendent à l'étranger : ce qui cause plusieurs fois que des habitants se risquent à y perdre leurs biens ; de plus les vingtièmes que nous sommes obligés de payer, outre les autres impositions ; les marques des cuirs et la châtnerie, qui sont des objets nouveaux et qui font souventefois de grands dépens aux sujets.

Nous sommes de pauvres sujets de Sa Majesté qui ont leur peu de biens en pays de Trêves, et n'avons que les logements en Lorraine, et payons taille, subvention et ponts et chaussées en Lorraine, et n'avons jamais payé rien en Trêvirois que depuis quatre années : les Trêvirois nous font payer la taille suivant nos biens.

² demandons très humblement des remèdes à ces maux.

¹ les

² Nous